

Son second point d'attaque découlait du premier et portait sur les dangers dont était menacée l'autonomie des provinces, un autre cheval de bataille qu'il partage avec son ami M. Duplessis. Je dois signaler aux quelques députés conservateurs qui sont à la Chambre que, quand je parle ainsi, je ne prends personne à l'improviste. J'ai commencé mon discours avant la suspension de la séance, alors que le chef de l'opposition était à son pupitre; il savait que mes observations continueraient dans le même sens à la reprise.

M. Robinson (Bruce): L'honorable député me permet-il une question?

M. Picard: D'habitude, je ne permets pas aux conservateurs de m'interroger parce qu'ils en profitent pour faire des discours interminables. Mais si la question de l'honorable député est assez courte, je l'écoute.

M. Robinson (Bruce): L'honorable député aurait-il l'obligeance de nous dire ce qu'il lit.

M. Picard: Ce sont des notes que j'ai préparées pour mon discours; je ne fais du reste que suivre l'exemple de députés de l'autre côté de la Chambre. Je défie l'honorable député de lire aussi bien que je le fais.

Le chef de l'opposition (M. Drew) fait mine de changer d'attitude dans l'espoir que les gens le croiront sur parole quand il affirme n'être plus le même homme. L'honorable député qui m'a interrompu voudra bien m'avertir la prochaine fois qu'il prononcera un discours afin que je puisse m'assurer qu'il exprime ses propres idées et ne lise pas un texte préparé par son chef. Aucun homme public n'a été pris aussi souvent à se contredire que le chef de l'opposition depuis le début de la session. Quelle confiance la population canadienne peut-elle avoir en un homme qui, si brillant que le disent ses agents publicitaires, a été pris si souvent, et en si peu de temps, en flagrant délit de contradiction sur des questions d'importance nationale?

La Chambre et le pays en général ont encore fraîches à la mémoire les attitudes contradictoires du chef de l'opposition. Il a voulu faire croire à la population du Canada et à celle de la province de Québec en particulier, que le premier ministre a des intentions sinistres contre l'autonomie des provinces. En voulant se faire passer pour l'héroïque défenseur des minorités, il me rappelle l'histoire d'un homme qui, après avoir cambriolé un magasin, était poursuivi par le propriétaire et son commis. Apercevant un agent de police au coin de la rue, le voleur se mit à crier en désignant ceux qui le poursuivaient: "Arrêtez ces hommes; ils m'ont volé!"

(M. Picard)

Le chef de l'opposition et le premier ministre Duplessis ont été reconnus comme étant ceux qui ont fait l'impossible pour saboter les conférences fédérales-provinciales. Pointant du doigt l'ancien premier ministre et le nouveau, le chef de l'opposition et ses cohortes répètent maintenant comme un seul homme: "Ce sont eux les coupables." Non content de ce manège, le député de Carleton (M. Drew) demande à ses partisans de dépeindre le premier ministre actuel comme l'ennemi de sa propre race. Il le fait dans l'espoir que lui-même pourrait se faire passer pour le nouveau sauveur des droits des minorités et le nouvel ami de la province de Québec. Ceux qui font la publicité de cet homme doivent travailler avec acharnement aujourd'hui afin de réfuter quelques-unes de ses brillantes affirmations d'il y a quelques années qui n'ont jamais été démenties alors.

C'est tout simplement une farce, monsieur l'Orateur, mais une farce pitoyable. Le 31 janvier, alors que le chef du Gouvernement donnait lecture d'une citation, le leader de l'opposition l'a interrompu pour lui demander avec beaucoup d'astuce, si ce n'était pas au cours du même discours que le premier ministre avait parlé du langage et du droit qu'a le Parlement de priver d'un langage particulier un groupement quelconque du pays, s'il le juge opportun. Quelle méthode, monsieur l'Orateur! Quelle mode d'insinuation délibérée! Après cette question astucieuse de la part du député de Carleton (M. Drew), le premier ministre a fait une déclaration claire et nette. Son attitude était conforme aux termes de la constitution.

Inutile d'insister sur le magistral exposé de la question que le premier ministre a déjà fait au cours de la présente session, puisque tous s'en souviennent, tant les membres de la Chambre que ceux qui en ont pris connaissance dans les journaux.

Le premier ministre a parlé courageusement en 1946, comme il l'a fait au cours du débat sur l'Adresse. La population du Canada saura voir la différence entre cette franche réponse et les méthodes douteuses du parti tory. Plus on aura recours à pareilles méthodes pour l'attaquer, plus le premier ministre s'attirera le respect et la confiance du pays par son attitude vraiment nationale.

(Texte)

Quant à ses concitoyens de la province de Québec, ils ne seront pas les dupes de tactiques aussi trompeuses. Au même moment, presque, où le porte-parole de M. Duplessis et